

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 27 mars 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (9) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (7) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AVENA), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MIELLE (représentée par M. JORROT), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 20 mars 2019.

**Délibération n° : 04-2019**

**Objet : Mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux**

Depuis 2009, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon signe convention avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

Conventions en cours :

- avec ADOMA : 7 chambres pour des demandeurs d'asile accompagnés par le Dispositif d'Insertion Sociale d'ADOMA ;
- avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or : 9 chambres pour l'hébergement de 9 jeunes mineurs non accompagnés ;
- avec l'association Le Renouveau : 1 logement T1 et 2 logements T1bis, pour l'accueil de personnes souffrant d'addictions ;
- avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale la résidence Herriot de l'ACODEGE : 2 chambres et 2 appartements T1 pour l'hébergement de jeunes âgés de moins de 25 ans en grande difficulté sociale.

Ces conventions représentent à ce jour 23 logements, soit 14 % du parc. Elles participent à la diversification des publics accueillis et apportent une dynamique de partenariat constructif.

Les conventions avec Le Renouveau et l'ACODEGE arrivent à échéance au 31/03/2019 :

- **Le Renouveau** :

Trois personnes suivies par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau ont occupé les trois logements (1 T1 et 2 T1bis) mis à disposition depuis avril 2017.

Ce partenariat rapproché avec l'association Le Renouveau favorise également les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction : 2 résidents en dépendance alcoolique ont été accompagnés par le Service de Suite du Renouveau en 2018 et 3 résidents ont quitté la résidence Abrioux pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau.

Ce partenariat étant positif, la mise à disposition de ces trois logements serait poursuivie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

– **L'ACODEGE CHRS Résidence Herriot :**

Un partenariat avec l'ACODEGE CHRS est engagé depuis 2011. 10 jeunes de moins de 25 ans en grandes difficultés sociales, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS la résidence Herriot ont transité par 4 logements (2 chambres et 2 logements T1) mis à disposition par la résidence Abrioux en 2018/2019. Ces logements seraient à nouveau proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour répondre aux besoins.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec l'association le Renouveau pour la mise à disposition d'un appartement T1 et de deux appartements T1bis, pour une année, à la résidence sociale Abrioux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 annexée à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec le CHRS la résidence Herriot de l'ACODEGE pour la mise à disposition de deux chambres et deux appartements T1 à la résidence sociale Abrioux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 annexée à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Hébergement logement : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190327-4-2019-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2019  
Date de réception préfecture : 04/04/2019